N° 2 Janvier - Février 1919



La Force de la Vérité

REVUE MENSUELLE

ORGANE DE

L'ORDRE DU LYS et DE L'AIGLE

SOMMAIRE :

FONDATEUR : **D. P. SÉMÉLAS**
DIRECTEUR : **J. DUPONT** — ADMINISTRATEUR : **F. COURTOUT**

DIRECTION ET ADMINISTRATION : 31 bis, av. de la République-Paris (XIe)
TÉLÉPHONE : **Roquette 37-43**

ABONNEMENTS :

… . . . . 10 francs par an
…tement et Etranger . . . . 12 —

Le Numéro 1 franc

La Force de la Vérité

AMOUR RÉCIPROCITÉ
HUMANITÉ

ORGANE DES AMIS DE MARIE ROUTCHINE (DUPRÉ)

REVUE PSYCHIQUE, SOCIALE
ET PHILOSOPHIQUE

Celui qui renie mon Œuvre
Renie l'humanité.
Telle est la Force de la Vérité et de la Justice, mon Bien-Aimé Maître.
MARIE

La deuxième Grande Maîtresse de l'Ordre.



BLANCHE DUPRÉ

fille ainée de Marie Notre Vénérable Mère
née le 7 Octobre 1912.
Élue Grande Maîtresse le 6 Juin 1918.



Le 30 Janvier 1918, Marie Routchine mourut, sa dernière pensée et ses dernières paroles étaient pour l'œuvre qu'elle a fondée et pour ceux à qui elle en a confié la réalisation.

Marie, notre Vénérable Mère, n'est pas morte, elle vit dans son œuvre et dans l'âme de ses fidèles Chevaliers.

En cette triste circonstance, rappelant sa mort, La Force de la Vérité, sur l'approbation de la Grande Maîtresse Marie II, publie le premier manifeste de la fondatrice de l'Ordre.

ORDRE DU LYS ET DE L'AIGLE

SUPREME CONSEIL Au Caire, (Egypte).

MANIFESTE

de la Vénérable Mère Suprême Maîtresse de l'Ordre, à ses fils, Chevaliers du Lys et de l'Aigle.

Très Chers Fils.

Aujourd'hui, jour de l'Epiphanie 1915, il m'a plu de vous convoquer sous la voûte familiale, pour vous remettre le dépôt d'un rite sacré, afin que mettant toute l'énergie de vos corps, âme et esprit, vous le propagiez parmi les âmes qui cherchent la source de la Vérité.

Très Chers Fils.

Notre but sera : la protection des faibles, la charité aux pauvres, aux indigents, aux veuves et aux orphelins, le secours aux malades et aux souffrants. C'est à la base d'un amour incomparable et d'une morale stricte et sévère que vous réussirez l'œuvre que je vous ai confiée.

Très Chers Fils.

Les lois qu'il m'a plu de vous imposer, comme moyen de réalisation de cette œuvre, vous promettez de les maintenir au prix de votre sang.

Que DIEU l'UNIQUE et le PUISSANT, daigne couronner votre œuvre de réussite, vous recouvre de sa protection, vous illumine et vous trace la voie à défricher.

MARIE

Les Grands Commandeurs de l'Ordre.



Les Grands Commandeurs de notre Ordre
Antoine Hadji-Apostolou
Nicolas Condaros
Georges Agathos

furent les trois premiers disciples de Marie, Notre Vénérable Mère, qui, assistée par notre Souverain Grand Commandeur D. P. Sémélas, en fonction actuelle de Commandeur Co-Résident, donna à ses disciples la révélation sur la constitution et les enseignements de notre Ordre Vénérable.

Dès le début, ces trois adeptes furent acquis à la grande cause et suivirent avec un dévouement remarquable sa réalisation.

Une correspondance dont nous ne manquerons pas de publier les principaux passages, a été établie entre eux et la Grande Maitresse.

En fidèles Chevaliers du Lys et de l'Aigle, ils surent affronter avec courage maintes tempêtes dans le courant de leur vie initiatique. La mort de Marie, Notre Vénérable Mère, fut pour eux le plus grand des orages et actuellement, ces Grands Commandeurs debout et à l'Ordre, travaillent avec dévouement pour la réalisation de l'idéal conçu par la grande femme, Marie, Notre Vénérable Mère.

A l'entrée de la cinquième année de la fondation de notre Ordre Vénérable, *« La Force de la Vérité »* adresse à ces grands pionniers de l'Œuvre ses félicitations respectueuses.

La Direction

Etde sur l'Enseignement de Marie Notre Vénérable Mère

L'éducation moderne comme celle des époques précédentes se base sur des principes de conformité aussi bien sociaux que philosophiques, sur des croyances, théories et doctrines philosophiques, qui, conséquemment servent à entraver l'expression libre de la pensée de l'homme et à asservir toute manifestation de la personnalité chez lui.

Cet asservissement, ces entraves, sont autant de circonstances, atténuant la responsabilité de l'individu, dans les actes collectifs de la société humaine.

Cet asservissement, et ces entraves, sont autant d'éléments empêchant la manifestation et affirmation de la propre personnalité, chez tous les individus, aussi bien hommes que femmes.

Marie, Notre Vén. Mère, fondatrice de l'Ordre du Lys et de l'Aigle, fut éprise de la solution de ce problème, touchant aussi bien l'individu que la collectivité.

Elle s'est basée pour cela sur certaines lois de la Création, et malgré la difficulté immense du problème, elle parvint à le résoudre.

La loi naturelle de la dissemblabilité et de conformité en fut le point d'appui principal.

En effet, tout être combat dans la nature : pour sa conservation, pour la conservation de la race, ainsi que pour sa liberté et son indépendance.

Aliéner l'indépendance d'un individu, c'est changer complètement sa nature et ce qu'elle peut manifester.

On s'en rendra bien compte en faisant une comparaison entre animaux domestiques et animaux sauvages, de la même nature et de même race.

Chez les hommes, le même combat âpre se fait pour l'acquisition de la liberté et de l'indépendance.

La cause de ce combat est la loi naturelle de la dissemblabilité. Deux hommes, par le fait même de leur dissemblabilité, cherchent à se dominer l'un l'autre, pour pouvoir bénéficier, le premier de l'usufruit des vertus de l'autre. Celui qui arrive à dominer l'autre, entrave la liberté de son prochain et le soumet à un état de domesticité pour bénéficier de lui tout ce qu'il peut produire comme travail matériel ou intellectuel. Le second, l'asservi malgré sa soumission, se trouve toujours en révolte constante, et si, l'effet de la domination ne l'a pas complètement anihilé, il se redresse de temps à autre pour acquérir son indépendance. Dans le cas contraire, il se met à exécuter les ordres de son dominateur, et à force du rendement multiple qui lui est demandé, il s'épuise, jusqu'au moment de son abrutissement complet.

Aux temps anciens, tel était l'état de la Collectivité en général. La Grèce, la première connut les résultats néfastes de cette servitude réciproque, et ses législateurs donnèrent aux citoyens de l'Hellade, un point d'appui qui entravait l'œuvre des dominateurs.

Les citoyens d'Athènes réalisèrent cette démocratie républicaine dans toute la perfection imaginée par le législateur.

Les différents systèmes de centralisation des pouvoirs dans les nations, firent décroître cette belle expression de l'indépendance de l'individu.

La Centralisation du pouvoir créa des grandes agglomérations urbaines, des masses compactes vivant dans des espaces restreints et soumis à une seule direction.

Forcément, les droits des citoyens libres furent peu à

peu éliminés et, profitant de l'occasion, les ambitions humaines, créèrent à nouveau les régimes absolutistes.

Grâce à la Révolution française, l'homme citoyen pût recouvrer une partie de ses droits et indépendance : mais si les régimes politiques adoucirent l'existence de l'homme, les régimes sociaux restèrent et restent toujours les mêmes, car l'homme ou la femme, dans la société combattent encore pour l'acquisition de leur liberté individuelle, liberté toujours attaquée par ceux qu'on approche ou à qui on s'attache.

Marie Notre Vén. Mère, pour résoudre ce problème, conçut un enseignement qui se divise en trois parties :

1° Faire connaître à l'individu les raisons de l'asservissement de sa personnalité.

2° Ayant cette connaissance, enseigner les moyens par lesquels il pourrait la soustraire à cet asservissement.

3° Et enseigner les moyens de renforcer, développer et affirmer cette personnalité après l'avoir libérée de ses entraves.

Enfin, pour que cet effort de la Sagesse compense les exigences de l'Amour, et afin que la perfection de l'individu soit un bienfait pour la collectivité, Marie, notre Vén. Mère conçut un but sacré dans l'Ordre et qui est : LA CHARITÉ PARFAITE.

DÉON

LA FORCE DE LA VÉRITÉ

L'horizon est moins sombre, la lumière de justice n'apparait pas encore, mais nous entrevoyons sa venue et les temps sont proches où l'horrible cauchemar qui nous étreint, que nous vivons réellement depuis 4 ans, va s'évanouir.

Pour les uns, c'est le deuil, les déchirements du cœur.

Pour d'autres, la souffrance et l'angoisse.

Pour tous et pour les moins frappés, le tourment, l'anxiété et... la crainte de l'avenir.

Lorsque, le calme venu, avant de continuer la vie interrompue, sur le point de partir vers une ère nouvelle, quelques uns réfléchiront à ce qu'est l'Humanité, peut-être seront ils stupéfaits de ce qu'elle est et voudront-ils chercher les moyens de la rendre telle qu'elle devrait être.

De tout le mal présent, comme de l'universalité des maux passés et actuels qui nous affligent, quels sont les coupables ? quels sont les responsables ?

Si les hommes ont osé, et avec justice, proclamer le principe de l'Egalité pour tous, ils doivent admettre le terme dans toute son ampleur, Droits et devoirs se tiennent, ils existent et non seulement pour l'homme lui même, mais aussi dans les rapports qu'il a avec tous ses semblables. Cela parait très simple et pourtant cela est-il bien compris, toujours observé et invariablement appliqué.

Et d'abord, quels sont exactement les droits et les devoirs de l'homme envers lui-même, envers les autres hommes ?

Et ces deux points établis, comment l'homme peut-il arriver à connaitre véritablement son droit et son devoir réels ?

Comment faire valoir l'un et comment accomplir l'autre ?

Et lorsque l'homme aura acquis la connaissance de ce qui lui est dû et de ce qu'il doit, comment peut-il être armé pour faire librement ressortir l'individualité de son être ?

Si toutes ces questions sont résolues, il s'en suivra que l'homme aura le pouvoir volitif sur tous ses actes et son existence pourra être affirmée dans le sens du Bien.

Sinon, dans la non connaissance de la raison d'être et du but réel de sa vie, devenant un instrument dans les mains qui voudront le saisir, il peut servir inconsciemment dans les projets du Mal.

Ces deux alternatives sont justes, car elles sont des solutions raisonnées et de plus, la connaissance nous en est donnée par les résultats visibles de ce qui existe et a déjà existé.

Or, nous constatons ainsi que la cause première des fautes et erreurs qui nous accablent ne réside pas dans la Société, ni dans les différentes collectivités, organisations, etc... mais que le Mal provient d'une autre source qui nous est indiquée; donc, le coupable, le responsable de tous les maux dont nous souffrons, c'est l'être humain lui-même, c'est l'individu qu'il faut parfaire et nous croyons arriver au but de son éducation par un enseignement basé sur les trois principes : Amour, Réciprocité, Humanité.

Ne restons pas satisfaits de voir et d'entendre, mais telle est « La Force de la Vérité » que l'homme deviendra « homme » s'il sait regarder et s'il veut écouter.

Le Commandeur Principal.
Jules Dupont
Grand Initiateur de l'Ordre.

BUT PRATIQUE DE L'ORDRE DU LYS ET DE L'AIGLE

Pour combler le désir émis par plusieurs pairs de l'Ordre, nous donnons ci-dessus un résumé général du but de l'Ordre du Lys et de l'Aigle.

L'Ordre du Lys et de l'Aigle poursuit la réalisation d'un triple but.

1° La perfection de l'individu.

2° L'aide et la protection des faibles et des souffrants l'appui des femmes, des veuves, des orphelins, des enfants par une charité bien organisée et bien coordonnée.

3° Par l'Appui de la réalisation des deux buts précédents, l'obtention du bien-être de la Collectivité et l'établissement dans le sein collectif de la Réciprocité bien entendue.

Premier But

Pour obtenir la réalisation du premier but, qui est la perfection de l'individu, tout homme ou femme qui adhère aux principes moraux de l'Ordre suit une instruction basée sur les enseignements écrits à cet effet par Marie Notre Vénérable Mère.

Ces enseignements se composent de 45 théorèmes et sont divisés en trois parties distinctes :

Dans la première partie, l'initié apprend à connaître les moyens et les sources diffèrents par lesquels il peut arriver à manifester sa personnalité et la libérer des différentes entraves créées par un vice d'éducation et un mode d'asservissement mental et moral par un vice d'instruction basée jusqu'à nos jours sur les principes de conformité.

Dans la deuxième partie, l'initié apprend par un enseignement théorique et par la suite pratique à renforcer et affirmer sa personnalité en recouvrant les forces et pouvoirs latents en lui. Dès lors, la volonté souveraine collabore activement à tous les actes de l'initié et devient un guide infaillible pour le futur Chevalier.

Dans la troisième partie, son instruction radicale étant parachevée dans les deux premières, l'initié aborde la connaissance des théories philosophiques de Marie, Notre Vénérable Mère, afin de parfaire son instruction dans

l'Ordre et d'éclairer sa foi sur les différentes conclusions des premières étapes de son instruction.

DEUXIÈME BUT

Le frère ou la sœur adhérents, ayant terminé le cours de leur instruction sont proposés par leur initiateur à l'entrée dans une formation de l'Ordre. Après un examen particulier qu'il subissent en présence de l'initiateur et du directeur de la formation, ils sont proposés le cas échéant, pour entrer dans le cadre de la Chevalerie de l'Ordre. Pour le frère devenu Chevalier, la réalisation du deuxième but de l'Ordre lui est imposée. Dès lors, sans se soustraire à ses occupations et à ses engagements sociaux, le Chevalier doit se préoccuper de toute personne se trouvant dans le malheur; en présence d'un malheureux, d'un malade, d'un faible, il doit prendre les renseignements sur la nature du malheur qui frappe l'individu, son nom et son adresse et aussitôt par écrit doit aviser un membre de la direction de la formation à laquelle il appartient. Si cette formation est inférieure, elle adresse sa requête à la Commanderie de l'Ordre à laquelle elle appartient et qui de son côté avise tous les Collèges se trouvant sous sa juridiction. Ainsi par un effort commun de tous les membres de la région, le résultat de la charité attendue est remis ou communiqué au Chevalier requérant qui adresse au malheureux le secours désiré. Ainsi beaucoup de maux sont calmés et beaucoup de douleurs consolées.

Et ce que tout individu ne peut faire seul, il l'accomplit par le concours de ses frères.

En outre le Chevalier ou la Dame de l'Ordre, à l'appui de l'engagement reçu lors de leur entrée, doivent réaliser dans leur vie sociale une conduite saine et morale.

TROISIÈME BUT

La propagation de l'Œuvre du Lys et de l'Aigle crée dans le sein de la société des noyaux radiant autour d'eux la pureté morale et la charité intégrale, devenant ainsi des centres purificateurs dans le sein de la Collectivité. Cette ambiance saine et pure ne peut qu'avoir une influence heureuse sur la masse de l'humanité.

Souhaitons qu'il en soit ainsi !

Le Lieutenant Grand Commandeur,
EUGÈNE DUPRÉ
Grand Archiviste de l'Ordre.

LE GRAND PROBLÈME

Depuis les temps préhistoriques, au milieu de plusieurs manifestations de l'âme humaine, une aspiration constante anima l'homme à la recherche des choses qui ne pouvaient être susceptibles à sa perception matérielle.

Depuis les temps préhistoriques, l'homme recherche les grands problèmes de la Divinité. Son imagination déchainée dans ce champ inconnu, libre de toute entrave objective, le fit créer une quantité de théories théogoniques et cosmogoniques, une quantité de théories théosophiques et philosophiques n'ayant aucun autre contrôle que celui de sa propre conception.

Pourtant, malgré tout ce travail monumental, l'homme n'a pu résoudre encore ce grand problème, cet inconnu algébrique de la raison humaine.

Chacun des grands théosophes, des grands initiés, des grands mystes, des grands sectateurs, créa selon l'étendue de sa raison, une théorie, un dogme, une théosophie.

Chacun d'eux prétendit avoir trouvé la solution du *grand problème* et en conclusion, chacun d'eux promit le bonheur éternel à ceux des adeptes ou des disciples qui suivraient la voie de cette prétendue vérité.

Malgré tout ce travail de l'intellectualité humaine le grand problème reste toujours muet, indéchiffrable, et inconnu.

En vain nous recherchons à puiser cette vérité dans la contemplation des symboles du passé, des symboles gravés sur les monuments, reliques des temps anciens. En vain nous recherchons cette vérité dans les enseignements occultes des grands Initiateurs ; en vain nous recherchons la solution du grand problème dans les monuments philosophiques, en vain notre esprit s'efforce et s'épuise en imaginations multiples et ingénieuses pour arriver à la solution de ce *grand problème*.

Il est vrai que le premier pas vers la vérité est la raison fondamentale qui se produit en nous par l'expérience des manifestations visibles de la Création.

C'est sur cette raison issue de l'expérience naturelle que tous les philosophes initiés et mystes fondèrent leurs dogmes et leurs théories et aspirèrent à la solution du grand problème.

Les Initiés modernes ainsi que les philosophes puisent à la source antique les principes qui constituent la philosophie et la théosophie de nos temps, qui elles aussi sont une aspiration à la solution du *grand problème*. Pourtant les secrets inviolables qui surgissent devant notre âme contemplative et notre esprit en méditation, ne doivent point être traités sur la base des principes qui furent constitués par les initiés de l'antiquité et ne doivent pas non plus être traités sur l'appui des conceptions individuelles des philosophes modernes, mais tout homme, arrivé au degré d'évolution qui lui permettra ce genre de recherches, et d'étude devra à l'appui de sa propre raison issue de son expérience personnelle, rechercher la solution du grand problème.

Cette méthode de travail intellectuel et philosophique est la seule véritable qui puisse porter le chercheur, l'explorateur des vallons inconnus, de ces rivières transcendentales, à la source même de la vérité et à la solution du grand problème.

C'est pour cela que nous abordons ces sujets à la portée seule de quelques uns par le point le plus inférieur pour remonter peu à peu et graduellement, et résoudre autant que l'intellect humain peut le faire, l'énigme indéchiffrable du grand problème.

L'étudiant débutant dans les études philosophiques pourra nous suivre aisément et avec un effort persévérant pourra affronter les questions qui tiennent en éveil l'humanité chercheuse.

L'expérience, la raison, la nature objective et ses manifestations, les causes et leurs effets, sont les leviers, et les bases de cette étude à laquelle chacun pourra s'adapter et d'où il pourra tirer profit.

Qu'est-ce que *l'expérience?*

L'expérience est le premier élément de la conscience de l'être. Lorsqu'un homme naît, que ses sens organiques arrivent à leur développement complet, il en fait usage pour pouvoir acquérir par leur moyen, la connaissance, qui lui donnera la conscience, pour pouvoir enfin acquérir l'expérience, qui lui donnera la raison. Tout objet qui se présente à ses regards, pour lui est un objet de recherche et c'est alors qu'il met en énergie les organes de ses sens et acquiert

la connaissance de cet objet. Un exemple suffira pour donner une plus ample explication à notre théorie. Lorsque pour la première fois l'homme voit un bloc de marbre, sa blancheur attire ses regards, il s'approche, il le touche, il le soulève, et le pèse et dans sa grande ingénuité il le sent et peut être il le goûte. Un examen aussi approfondi commence déjà à lui donner l'expérience de l'objet aperçu.

Qu'est-ce que la *raison ?*

La raison est l'effet mental l'impression première issue de l'expérience de l'homme ; c'est un stage qui mène à la conscience pour une plus ample compréhension de cet axiome, prenons toujours le premier exemple.

L'aspect du marbre, le contact, l'odeur et la saveur, se reflétent dans l'intellect humain sous des formes abstraites qui, s'accumulant forment en lui une classification analogique de ces différentes impressions. Cette signification analogique, son amas partiel ou total, forme la *raison humaine.*

Ainsi si quelque temps après il se trouve en présence d'un bloc d'albâtre, l'impression première à l'aspect du marbre lui donnera à comprendre que l'objet qui frappe en ce moment son imagination étant analogue au premier, il doit être dur, blanc, d'un poids analogue au premier et d'une résistance égale.

C'est la *raison* qui lui donna cette définition, mais bientôt ses sens veulent contrôler encore une fois cette production de la raison. Il prend le bloc d'albâtre, il le soulève, il le touche, le regarde de plus près minutieusement et remarque alors que la raison, quoiqu'elle s'est approchée de la réalité, ne lui donna pas le sens exact de l'objet examiné, car il remarque que l'albâtre est moins résistant que le marbre, moins lourd et plus friable que lui : Les atomes qui le composent plus grands, plus luisants et plus transparents.

Cette nouvelle *expérience* relève *la raison* vers un domaine plus parfait. C'est pour cela que l'être humain manifeste dans la création une imperfection visible parce que le manque d'expérience, lui enlève beaucoup de la perfection de la raison.

(à suivre)

Bulletin de l'Ordre du Lys et de l'Aigle.

— Le 15 décembre 1918, a été constitué par charte C. F. 1 le Collège A de Paris sous la direction du Lieutenant Général F. Courtout et la présidence de l'Intendante Principale Z. Dupont. Siège du Collège A de Paris : 12 rue Crespin, Paris 11e. Toute correspondance adressée au Collège A doit être envoyée au nom du directeur F. Courtout.

— Le 10 janvier 1919, Décret portant les articles additionnels à ajouter aux réglements et à la Constitution.

Titre I Dénomination de l'Ordre.

Au paragraphe 1 du Titre III remplacer Conseil Souverain par Suprême Conseil.

Ajouter paragraphe 2 bis — Commanderies Principales.

Paragraphe 3 du Titre IV (Finances) Revues régionales et Publications.

Ajouter au Titre V (Membres) par exemption on peut admettre des membres inférieurs à cet âge sur autorisation écrite des parents ou tuteurs.

Ajouter au Titre VI (Sceaux) au paragraphe 4 : pour les Commanderies Principales 0,0175.

Au Titre VII, article 1, mettre 5 grades au lieu de 4, mettre 5ème grade : Commandeur Lieutenant Général, et au lieu de 2 grades supplémentaires mettre 4 grades supplémentaires soit :

1° Les Lieutenants Grands Commandeurs d'un nombre illimité.

2° Les Grands Commandeurs du Lys et de l'Aigle.

3° Le Souverain Grand Commandeur du Lys et de l'Aigle.

4° La Grande Maîtresse de l'Ordre, Vénérable Mère.

Ces grades sont destinés aux dirigeants suprêmes de l'Ordre.

En cas de minorité ou d'absence de la Grande Maî-

tresse les grades de Commandeur Co-Résident et de Maîtresse Co-Résidente sont, sur nomination du Suprême Conseil ou de la Grande Maîtresse si elle est majeure, tolérés dans l'Ordre.

Ajouter à l'article 2 : Le Souverain Grand Commandeur est seul titulaire de ce grade et préside les séances du Suprême Conseil.

Ajouter à l'article 3 : 5ème grade : Maîtresse Intendante Principale du Lys et de l'Aigle.

Ajouter à la fin de l'article 4 — ni celui de Souverain Grand Commandeur.

Ajouter à l'article 6 — Dans les pays ou régions où l'Ordre s'introduit pour la première fois l'initiateur réunit 3 personnes désireuses d'être initiées et procède à l'initiation de chacune en présence des 2 autres.

A l'article 7 — mettre adresse particulière du Grand archiviste au lieu de adresse du Commandeur Co-Résident.

Ajouter à la fin de l'article 10 — Dans les pays ou régions où l'Ordre s'introduit pour la première fois, ce stage, jusqu'à la formation d'un noyau comptant 50 membres, est réduit à 91 jours.

. Ajouter un article 11 bis : Tout frère ou sœur adhérent ayant démissionné ou étant radié par l'initiateur, ce dernier doit aviser le Grand Archiviste ainsi que la Grande Commanderie de la région aux fins que le dit membre soit rayé des matricules de l'Ordre.

— Le 11 janvier 1919, a été constitué par charte C.F. 2 le Collège B de Paris sous la direction du Commandeur L. Télot. (Pat. 9) et la présidence de la Maîtresse Co-Résidente A. Courtout (Déc. E). Siège du Collège B de Paris : 3 Route de Montreuil - Romainville - Seine - Banlieue - Est. Toute correspondance du Collège B de Paris doit être adressée à son directeur L. Télot.

— Le 14 janvier 1919, Décret portant sur les réglements constitutifs du Conseil de Co-Résidence.

— Le 17 janvier 1919, Décret portant sur les Devoirs, Droits et Prérogatives de Chevalier et Dame.

— Le 17 janvier 1919, Décret sur le Mérite. Le Décret mentionne les Citations à l'ordre du jour pouvant être octroyées à tout Chevalier ou Dame, s'étant distingué dans l'accomplissement des devoirs dans l'Ordre et la réalisation du but poursuivi par l'Œuvre. Ces citations peuvent être faites dans une ou plusieurs formations de l'Ordre et les bénéficiaires porteront sur le ruban de leur insigne une adjonction de liserés de couleur variant d'après la stipulation des divers articles. Dans le même Décret est constitué une récompense suprême sous le nom distinctif de «L'Office de la Tombe» comprenant deux divisions composées de trois grades soit : Chevalier de la Tombe, Officier de la Tombe et Commandeur de la Tombe. Les bénéficiaires portent sur le ruban de leur insigne 3 Lys brodés de couleurs différentes suivant les grades.

— Le 17 janvier 1919, Décret portant sur la Constitution de Commanderies Principales ; formations dirigeantes dans chaque nation.

— Le 17 janvier 1919, Décret portant réglementation du port des insignes, largeurs et couleurs de rubans suivant les grades et suivant leur application pour hommes et femmes.

— Le 17 janvier 1919, Décret portant sur la Revue « La Force de la Vérité » quant à ce qui concerne son administration financière relativement aux différentes formations de l'Ordre.

— Le 19 janvier 1919. a été constituée par charte C. F. 3, une Commanderie d'Honneur sous la direction du Commandeur V. Blanchard (Pat. 10) en prévision du traité d'alliance entre l'Ordre du Lys et de l'Aigle et l'Ordre Martiniste.

— Le 21 janvier 1919, Décret nommant P. Dupont, membre titulaire du Conseil de Co-Résidence en rem-

placement de E. Dupré promu Lieutenant Grand Commandeur et titulaire de la Grande Commanderie du Nord.

— Le 22 janvier 1919, Décret portant sur l'Inspectorat.

— Le 29 janvier 1919, Décret portant rectifications au Décret sur le Mérite en date du 17 janvier 1919.

BULLETIN DES ARCHIVES

Commandeur d'Honneur

Victor Blanchard.

Commandeur

P. 19. Léon Télot.

Chevaliers

P. 17. Philémon Mériaux.
P. 19. Léon Télot.
P. 20. Robert Weill.
P. 28. René Demoineret.
P. 29. Pierre Dupont.

Dames

P. 16. Thérèse Bazor.
P. 20. Marthe Mériaux.



Le gérant : E. DUPRÉ.

Imprimerie : C. A. LEMBESSIS, 140, Rue Lamarck - Paris.

"LA SYNTHÈSE"

Revue de l'Institut des Hautes Sciences et de l'Université libre de Sciences Hermétiques

Dirigée par ALBERT JOUNET, S* J*, et Rédacteur en chef, LOUIS GASTIN, S* I*

6, Rue des Trois-Rois, MARSEILLE

SOMMAIRE DE Nos 6-7 NOVEMBRE-DECEMBRE 1918

PRIX DES ABONNEMENTS

France :	Un an	5 fr.	Etranger :	Un an	8 fr.
»	six mois	3 fr.	»	six mois	5 fr.

AVIS. — La Synthèse paraîtra désormais en une forte brochure de 48 pages, tous les trois mois.

Imprimerie : C. A. LEMBESSIS - 140, Rue Lamarck - Paris